

Adresse des travaux :

102 Grande Rue

Cadastré : BV136

A Roubaix

Pôle Accélération des Dynamiques Urbaines Durables
Direction Habitat Hygiène Immobilier Urbanisme
Service Urbanisme et Protection du Patrimoine
Tel : 03 20 66 48 66

Dossier suivi par : Marie DHENNIN

DESTINATAIRE

SCHIETTECATTE FRANCOIS

SAS 1807

1110 Route Nationale

59710 Merignies

Objet : Attestation de non-recours et de non-retrait

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous certifier que l'arrêté de PC 059512 23 00103 a été affiché en mairie du 22 mai 2024 au 22 juillet 2024 inclus. Il a été transmis le 22 mai 2024 en Préfecture.

Lors de cette période et jusqu'à ce jour, la Préfecture ne nous a pas saisi d'un déferé préfectoral concernant ce Permis de Construire, et il n'a pas fait l'objet d'un retrait.

Pour votre information et en référence à l'article R.600-7 du Code de l'Urbanisme, toute personne peut se faire délivrer par le greffe de la juridiction administrative compétente, un document qui atteste de l'absence de recours contentieux relatif à une autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué

Philippe STEPHAN